

Point N°	Référence Délibérations	Objet
8	22/03/34	Projet d'expropriation en vue de la réalisation d'une zone de stationnement : sollicitation de l'ouverture d'une enquête parcellaire AR 186 et AR 187
9	22/03/35	Projet d'expropriation en vue de la réalisation d'une zone de stationnement : sollicitation des Domaines en vue de la valorisation des parcelles AR 186 et AR 187
10	22/03/36	Modification du règlement des services périscolaire
11	22/03/37	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
12	22/03/38	Projet de règlement du concours des maisons fleuries
13		Convention de réalisation de travaux de réhabilitation 41 Grande rue
14		Questions diverses/Informations

1 Compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **25 mars 2022**.

Mme Dominique GENOT souhaite que soit mentionné dans le PV que Mr Philippe DOUCE est d'accord pour certains investissements de voirie dans le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

2 22/03/28 Vote des taux 2022

Suite à une erreur matérielle, il convient de voter à nouveau les taux 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Article 1^{er} : D'AUGMENTER les taux 2022, lesquels sont établis comme suit :

Désignation	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'Habitation		
Taxe Foncier Bâti	33,75% (15,75% commune) (18% Département°)	35,75%
Taxe Foncier Non Bâti	32,45%	34,37%

Article 2 : La délibération n°22/02/16 est abrogée.

Adoptée à

3

Département : Demande de subvention – Bouclier de sécurité-

Ce point a fait l'objet d'une décision du Maire. Voir le point n°14

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT indique que le Président du Département s'est déplacé à Barbizon et nous a informé que le dossier devait être déposé rapidement car le comité de pilotage se réunissait mercredi 11 mai 2022.

Pour information, le Département finance à hauteur de 50% pour un plafond de 40 000€ HT.

Il faut prévoir d'établir le bon de commande pour réserver la voiture.

Le choix de véhicule s'est arrêté sur un modèle DACIA DUSTER type 4X4 pour circuler sur tous les terrains même dans les champs.

La municipalité a décidé d'acheter un véhicule neuf. Le prix d'achat étant de 24 000€ HT.

Arrivée de Mr Ghislain DIDOT à 18h45.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT précise qu'un véhicule sera repris (clio) car celui-ci a beaucoup de kilomètres au compteur.

Mme Dominique GENOT demande si le véhicule est électrique.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT répond que non. Le véhicule est un diesel. Le modèle choisi n'existe pas en électrique.

4

22/03/29 Création d'un poste d'ATSEM

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.